



AUTORISATION PARENTALE

valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027

(à remplir par les deux parents titulaires de l'autorité parentale)

Ce document est à retourner impérativement au Relais Petite Enfance avant tout premier accueil en atelier

Je soussigné (s) Mme M.

Domicilié (e) à (adresse complète)

☎ domicile :

☐ portable mère: ☐ portable père:

(adresse internet de la famille) :@.....

Autorisons Madame Garde à domicile* - Assistant Maternel* agréé à Paray-Vieille-Poste, à participer avec notre fils*, notre fille* : (Nom et Prénom)

né (e) le, aux ateliers d'éveil proposés par le Relais Petite Enfance de Paray-Vieille-Poste (ateliers d'éveil, motricité, médiathèque, exposition, spectacle ,,,)

OUI

☐

NON

☐

L'article 9 du Code Civil protège les droits de la personne physique tels que son image, son nom, sa voix...

Autorisons :

☐ la prise de photographies et de vidéos par la Responsable du Relais Petite Enfance ou le Service Communication de la ville de Paray-Vieille-Poste (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant notre enfant dans le cadre des animations organisées par le Relais Assistants Maternels,

☐ la diffusion et la publication de photographies et/ou vidéos représentant notre enfant dans le (s) cadre (s) strictement énoncé(s) ci-après :

☐

affichage et expositions liées à l'activité du Relais

☐

presse écrite de la ville (journal, flyer...)

☐

site internet de la Ville

Les légendes accompagnant la diffusion de (s) photographies ou vidéo(s) ne devront pas porter atteinte à notre réputation ou à notre vie privée, Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui nous concernent est garanti, Nous pourrions à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de cette photographie ou vidéo si nous le jugeons utile,

Attention : Les photographies et vidéos prises par les gardes à domicile ou assistants maternels feront l'objet d'une autorisation parentale spécifique différente du présent document, La responsabilité de la ville et de la responsable du relais ne pourront être engagée en cas de prise d'image par des adultes accompagnants

Fait à
Le

Signatures obligatoires des deux parents